

- Formation préalable (formation initiale) -



Public concerné :

Personnels opérateur de chantier visant une formation initiale sur la prévention amiante.

Niveau V.

Objectifs :

Connaître les opérations pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante et les niveaux d'exposition induits.

Définir et utiliser les procédures d'interventions sur des matériaux amiantés et plan de prévention ou PPSPS. Conformément à l'Arrêté du 23 février 2012.

Pré-requis :

Avoir plus de 18 ans. Etre en CDI (pas CDD, pas interim). Attestation médicale dont aptitude au port d'équipement protection respiratoire, et pour les femmes attestation 'ni enceinte, ni accouchée, ni allaitante'. Français lu, écrit, parlé, et savoir compter.

Durée : 2 jours 14 heures

Encadrement:

Formateur validé 'Prévention des Risques liés à l'amiante' (SS4).

Validation :

Attestation de compétences 'Prévention des risques liés à l'amiante – Sous-section 4'.

Inscriptions et renseignements :

auprès de nos
Conseillers en formation :

www.goformations.fr

Déroulement de la formation :

Accueil des stagiaires : présentation du formateur, des stagiaires, du programme et tests.

○ **Connaître l'amiante et ses effets sur la santé (savoir) :**

L'amiante : ses propriétés et effets sur la santé (effets cancérogènes, synergie avec tabagisme).

○ **Connaître les exigences de la réglementation amiante (savoir) :**

La réglementation (Code de la santé, Code travail, ... pour la bâti, naval, ...) : l'interdiction de l'amiante, la prévention des risques (amiante et autres risques électriques, chimique, hauteur, ...), la protection des travailleurs (surveillance médicale, fiche d'exposition, droits individuels et collectifs des travailleurs, représentants du personnel, Inspection du travail), l'élimination et transport des déchets amiantés.

○ **Savoir détecter les produits et dispositifs amiantés, alerter (mise en pratique) :**

Savoir identifier les produits et dispositifs amiantés, l'encadrement informe les entreprises intervenant, assure aux opérateurs la prévention des risques amiante, pour qu'il puisse alerter.

Suite à l'évaluation des risques par l'encadrement technique, à laquelle il peut être amené à y participer, appliquer les méthodes et modes opératoires de protection (Plan Prévention, PPSPS, ...) des travailleurs et de l'environnement. L'encadrement de chantier les expliquer aux opérateurs, transmet le savoir-faire et veiller à leur application.

Appliquer les procédures recommandées pour les interventions sur des matériaux amiantés.

○ **Gestion de la protection des travailleurs (mise en pratique) :**

Procédures d'entrée et de sortie de zone confiée des intervenants ; durée maximale d'intervention en zone confinée selon conditions travail et protection respiratoire.

Rôle des Equipements de Protection Collective et Equipements de Protection Individuelle (limites d'efficacité, durée de port en continu) : leur bonne mise en œuvre (selon les consignes (utilisation, maintenance) et conditions de travail) en tant qu'opérateur.

Appliquer les consignes d'hygiène dans les bases de vie

Mode opératoire en situation d'urgence (accident ou anormale, ou dysfonctionnement) : conduite à tenir en tant qu'opérateur (dont alerter le responsable).

○ **Réduire l'émission d'amiante, contrôler et décontaminer (mise en pratique) :**

Les méthodes (procédures) de réduction de l'émission de fibres d'amiante, procédures de contrôle et de décontamination des personnels et équipements.

Ventiler et capter les poussières à la source (appliquer les procédures et principes de base).

○ **Conditionner, étiqueter, stocker, évacuer, éliminer les déchets (mise en pratique) :**

Règles à appliquer par l'opérateur pour le traitement de déchets amiantés : procédures de conditionnement, d'étiquetage, de stockage, d'évacuation et d'élimination des déchets.

Méthodes et moyens pédagogiques et techniques:

Alternance d'exposé et d'études de cas.

Mises en situation sur des plates-formes pédagogiques selon les activités des stagiaires.

Documentation remise :

Livret stagiaire destiné aux stagiaires : 'Le risque lié l'amiante'.